



EXTRAIT DU CATALOGUE D'INTERCONNEXION

Le présent catalogue d'interconnexion répond à une obligation légale définie par l'article 45 de la loi n°9-2009 du 25 novembre 2009 portant organisation du secteur des communications électroniques aux termes duquel « *l'opérateur possédant une puissance significative est tenu de publier annuellement une offre technique et tarifaire d'interconnexion qui inclut son catalogue de prix ainsi que les prestations techniques offertes...* »

Sur la base de la disposition citée ci-dessous, l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques a approuvé le catalogue d'interconnexion de la société MTN Congo S.A par décision n° 119/ARPCÉ-DG/DAJI/DEM/23 du 19 décembre 2023, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Le présent catalogue d'interconnexion définit les conditions techniques et tarifaires au respect desquelles les autres opérateurs peuvent s'interconnecter au réseau MTN.

Le présent catalogue porte sur les services d'interconnexion et d'allocation de capacités que MTN propose aux autres opérateurs, afin que tous les usagers des services de réseaux interconnectés puissent communiquer librement.

Les différentes prestations contenues dans le présent acte feront l'objet des conventions spécifiques couvrant les services sollicités notamment le contrat d'interconnexion, le contrat de location des capacités et le contrat de partage d'infrastructures.

Les tarifs donnés dans ce catalogue sont exprimés en FCFA hors taxe.

I. TARIFICATION

1. Service d'acheminement de trafic

Le tarif applicable au trafic terminé sur le réseau de MTN est de :

- 5 F.CFA TTC/minute qu'il provienne du Fixe ou du mobile.

Le tarif applicable au service SMS terminé sur le réseau de MTN est de :

- 1 F.CFA TTC/SMS terminé sur le réseau de MTN.

2. Service de liaisons louées

Les liaisons louées sont facturées mensuellement, en tenant compte de la formule du modèle de calcul des coûts présenté en annexe des présentes.

3. Partage d'infrastructures passives (sites GSM)

La tarification du partage d'infrastructures passives est basée sur le principe de participation proportionnelle du demandeur à l'amortissement des dépenses d'investissement engagées pour la réalisation de l'infrastructure et aux charges pertinentes incluant les charges financières d'exploitation, de maintenance et autres encourues.



3.1. Espaces sur pylônes

La tarification se fait sur devis, notamment, en fonction du type et du nombre d'équipement (antennes, RRU, etc), du poids, de la hauteur d'utilisation et de la surface au vent.

3.2. Terrains nus, Bâtiments et Energie

- Energie : La tarification se fait sur devis, notamment en fonction de la puissance demandée
- Terrains nus : La tarification se fait sur devis, notamment en fonction de la région et de la superficie
- Bâtiments : La tarification se fait sur devis, notamment en fonction de la superficie occupée dans le local.

La procédure de mise à disposition de ces infrastructures commence dès la signature d'une convention d'utilisation d'infrastructures entre MTN et le demandeur.

3.3. Service de location de capacité à la station d'atterrage WACS

Les capacités louées sont facturées mensuellement, en tenant compte de la formule du modèle de calcul des coûts présenté en annexe des présentes.



ANNEXE 1

Modèle de calcul des charges de colocalisation

1. Formule pour le calcul des coûts de location d'espace pylône :

$$C = \alpha_i (R_j * M_k + E_n)$$

Où

| α_i coefficient relatif à la catégorie du site (le coût d'un pylône croît avec sa hauteur) | | |
|---|--------|--------------------------------------|
| | valeur | Catégorie site |
| α_1 | 7 | A (Hauteur pylône \geq 85 m) |
| α_2 | 6.75 | B (50m \leq Hauteur pylône < 85 m) |
| α_3 | 6.5 | C (Hauteur pylône < 50 m) |

| R_j Paramètre relatif aux caractéristiques radioélectriques de l'antenne | | |
|--|--------|--------------------------|
| | valeur | |
| R_1 | 2 | pour fréquence unique |
| R_2 | 4 | pour une bande fréquence |

| M_k Paramètre relatif aux caractéristiques mécaniques de l'antenne: $M_k = a_k * P$ | | |
|---|---------------------------|--|
| | valeur | |
| a_1 | 20 | $S < 0.5 \text{ m}^2$ ou $C < 500\text{N}$ |
| a_2 | 30 | $0.5 < S < 1 \text{ m}^2$ ou $500 < C < 1000\text{N}$ |
| a_3 | 40 | $1 < S < 1.5 \text{ m}^2$ ou $1000 < C < 1500\text{N}$ |
| a_4 | 50 | $1.5 < S < 2 \text{ m}^2$ ou $1500 < C < 2000\text{N}$ |
| a_5 | 60 | $2 < S < 2.5 \text{ m}^2$ ou $2000 < C < 2500\text{N}$ |
| a_6 | 70 | $2.5 < S < 3 \text{ m}^2$ ou $2500 < C < 3000\text{N}$ |
| P | Poids de l'antenne en kg | |
| S | surface de l'antenne | |
| C | charge au vent à 150 Km/h | |



| E_n Paramètre regroupant les caractéristiques d'emprise sur le pylône, notamment la hauteur sollicitée: $E_n = b_n \times h^2$ | | |
|---|--------|--|
| | valeur | |
| b ₁ | 6 | Espace linéaire, I, utilisé I ≤ 0.3m |
| b ₂ | 12 | Espace linéaire, I, utilisé 0.3 < I ≤ 0.6m |
| b ₃ | 18 | Espace linéaire, I, utilisé 0.6 < I ≤ 0.9m |
| b ₄ | 24 | Espace linéaire, I, utilisé 0.9 < I ≤ 1.2m |
| b ₅ | 30 | Espace linéaire, I, utilisé 1.2 < I ≤ 1.5m |
| b ₆ | 36 | Espace linéaire, I, utilisé 1.5 < I ≤ 1.8m |
| b ₇ | 42 | Espace linéaire, I, utilisé 1.8 < I ≤ 2.1m |
| b ₈ | 48 | Espace linéaire, I, utilisé 2.1 < I ≤ 2.5m |
| B ₉ | 50 | Espace linéaire, I, utilisé I > 2.5m |

1. Formule pour le calcul d'un espace terrain ou espace bâtiment :

$$ET = (S_L * E_D) * F_C$$

où

S_L représente le coût mensuel par m² de la Superficie louée par MTN

E_D représente l'Espace demandé

F_C représente le Facteur de conditionnement du site

| | |
|------------------------|-----------------------------|
| F_C=1 | pour un site <u>Outdoor</u> |
| F_C=2 | pour un site <u>Indoor</u> |

2. Formule pour le calcul de la location d'énergie

$$\text{Coût mensuel à payer} = (\text{Coût Kwh}) * (\text{Puissance demandée}) * 24 * 30$$

3. Formule pour le calcul de la location des capacités de transmission

Les coûts de location mensuelle des capacités de transmission sont calculés à partir de la formule suivante

$$P = d * A / 12$$

Ce prix est augmenté des coûts d'installation payable une seule fois à chaque installation comme décrit infra.

- P représente le prix mensuel



- ▶ Qi représente les coûts fixes = 1 000 000FCFA annuel
- ▶ d représente la distance totale des bonds FH
- ▶ A coût mensuel variable en fonction de la distance

En dehors des coûts ci-dessus, le demandeur s'oblige à payer des frais d'activation forfaitaire et des frais au kilomètre représentant la prise en charge des équipes techniques de l'hébergeant, lors du processus de l'activation des liens concernés ainsi qu'il suit :

- ▶ **F** représente un forfait à l'activation, soit 1000 000 FCFA payable en une seule fois, indépendamment du nombre de liaisons sollicitées à la même date.
- ▶ **D*3000** représente le coût d'activation au Kilomètre

NB : Il est convenu que le coût d'activation au kilomètre ne sera pas facturé au demandeur si ce dernier s'engage à prendre en charge les frais de déplacement, d'hébergement, de nutrition des équipes techniques de l'hébergeant ainsi que tous les frais relatifs aux véhicules automobiles susceptibles d'être utilisés pour la mission.

| Débit/Tarif | Coût annuel variable en fonction de la distance D ≤250Km | Coût annuel variable en fonction de la distance entre 250Km et ≤500Km | Coût annuel variable en fonction de la distance entre 500Km et ≤750Km | Coût annuel variable en fonction de la distance entre 750Km et ≤1500Km |
|-------------|--|---|---|--|
| 2Mbit/s | 45 000 FCFA/Km | 40 000 FCFA/Km | 35 000 FCFA/Km | 30 000 FCFA/Km |
| 34Mbit/s | 420 000 FCFA/Km | 390 000 FCFA/Km | 360 000 FCFA/Km | 330 000 FCFA/Km |
| 45Mbit/s | 450 000 FCFA/Km | 410 000 FCFA/Km | 380 000 FCFA/Km | 350 000 FCFA/Km |
| 155Mbit/s | 750 000 FCFA/Km | 600 000 FCFA/Km | 450 000 FCFA/Km | 410 000 FCFA/Km |